

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 36

Artikel: Pour célébrer le 1er août : la discussion continue
Autor: Vittel, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
 Administration (abonnements, changements d'adresse),
 Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
 GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
 Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
 "PUBLICITAS"
 Société Anonyme Suisse de Publicité
 GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
 six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
 Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 8 septembre 1917 : — L'enfance d'un tambour-major (J.-P. Maillard). — Pour célébrer le 1^{er} août (A. Vittel). — Lé dzenelhie (Mare à Louis). — Choses de chez nous (P. d'A.). — Un peu d'étymologie (Mérine). — Le fil d'or (X.). — Lorsque nous étions au temps des cerises. — Feuilleton : Les Traditions valaisannes (Maurice Gabbedu), suite.

L'ENFANCE D'UN TAMBOUR-MAJOR¹

NE le 25 novembre 1784, à Vevey, je fus le onzième enfant de la famille. Ma mère mourut quinze jours après ma naissance. Je ne la connus donc point et fut mis en nourrice en Chandebant, près de Corsier, dans la famille Cossy, où je demeurais jusqu'à l'âge de sept ans. Mon père resta veuf encore quelques années parce que ma sœur aînée conduisait le ménage et avait soin de mon enfance.

J'ai été mis à l'école à l'hôpital. Le régent se nommait Mottier, d'heureuse mémoire. Il avait la passion de fouetter les enfants. Je me rappelle que, pour un rien, il me fouetta, un jour, jusqu'au sang. Je revins à la maison en pleurant. Mon père me gronda. Ma mère me plaignoit un peu ; mais, alors, la mère Payoud, qui m'aimait comme son enfant, me prit par la main et me reconduisit chez le régent, auquel elle montra l'état dans lequel il m'avait mis, le menaçant de porter plainte si jamais il se ravisait de me frapper ainsi. Effectivement, je n'eus plus de si fortes punitions.

Je ne restais pas longtemps dans cette école et je ne puis me rappeler si j'y fis des progrès ou non. Cependant, j'y ens, pour prix de mon instruction, un Testament. Je fus quelques années chez Monnet, régent du collège. Là, je n'eus qu'un prix de musique. Mais, celui qui lira ces mémoires n'en sera pas étonné quand il saura comment il fallait m'y prendre pour avoir du papier, de l'encre, des plumes et même des livres, car jamais mon père n'a rien voulu me donner pour acheter ces objets. Il disait qu'il avait une trop grande famille pour pouvoir lui donner de l'instruction. Cependant il avait un favori, son fils David, qui se nommait comme lui, mais qui, malheureusement, n'a pas su profiter de l'intérêt que notre père prenait pour lui. Il est devenu un des plus mauvais sujets de la ville.

Mon père était du nombre des faiseurs de dix-heures et de quatre-heures dans les pintes, mais malgré toutes ses grandes faiblesses, il était un des braves hommes du temps, aimé de chacun et jouissant d'une grande réputation pour son état ; aussi, voulut-il que ses trois fils l'apprennent. N'ayant pas de place pour que chacun ait un tour, il fallait que celui qui n'a-

vait pas le sien restât sans rien faire. Mais la Révolution est venue, qui nous a donné de l'occupation et du goût militaire.

J'ai dit, plus haut, que mon père ne voulut faire aucune dépense pour mon instruction. Je vais maintenant vous dire franchement comment je m'y pris pour acheter tout ce dont un écolier de la classe à M. Monnet avait besoin pour se pousser un peu. Eh bien, quand j'allais rendre de l'ouvrage, j'étais obligé de demander quelque chose de plus, suivant l'ouvrage que je rendais : demi-batz, un batz, six krutzeli, etc., et c'est avec cet argent que j'achetais le nécessaire pour mon instruction. Lorsque, pour comble de malheur, on venait s'informer auprès de mon père, je recevais une punition méritée, quoique je fisse connaître l'usage que je faisais de cette monnaie. Malgré cela, je continuais jusqu'au moment où M. Tardent voulut me faire monter dans sa classe. Mais, mon père ne voulut pas. J'ai donc continué à aller chez M. Monnet, où je faisais mon possible pour qu'il fût content de moi. Il était, cependant, comme tous les régents de ce temps-là, très dur, mais bon pour les enfants qui se donnaient la peine.

Je dois rendre louanges à ma belle-mère. Elle a bien eu soin de ma jeunesse. Elle a rempli, à mon égard, les devoirs d'une bonne mère.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur ce passage de ma jeunesse, parce qu'il aurait fallu noter ce que je faisais chaque jour. Je me contenterai de rappeler tout ce que j'ai souffert, dès l'âge de dix ans, avec mon frère David, de même qu'avec les enfants que mon père a eu de sa seconde femme. D'abord jusqu'à l'âge de quatorze ans, il m'a fallu apprendre à marcher à trois sœurs et à un frère qui mourut à l'âge de quatre ans. La petite vérole nous l'enleva. Ces trois sœurs sont venues à l'âge du mariage. L'année, Fanchette, n'a pas eu d'enfants. Marière a eu six enfants, dont il reste deux garçons et deux filles. Elle est morte à la fleur de l'âge. Ma sœur cadette, Marie, vit encore (1846) avec quatre enfants, trois garçons et une fille.

Malgré toute la peine que me donnaient les petites filles, il fallait encore être à la boutique pour aider à faire tourner la roue du tour. Tout mon temps était pris, soit par mes sœurs, soit par la boutique. Si je voulais étudier, il fallait me cacher au galetas. C'était le seul endroit où je pusse faire mes tâches sans être interrompu.

Enfin, la Révolution est venue. Mes frères étaient dans l'âge de servir la patrie. Les Français sont venus (1798). J'eus à mon tour du goût pour le militaire. J'appris facilement à battre sur le tambour les marches françaises. Nous étions plusieurs jeunes gens qui les connaissions et, en 1799, on nous mit dans des compagnies d'élite pour la campagne du Valais : premièrement dans la compagnie Dietrich-Grenier-Jossevel, etc. Je n'eus donc, comme on le voit, que peu d'instruction, et le peu que j'en ai, c'est grâce aux peines que je me suis données depuis la sortie de l'école.

A mon retour d'une campagne, que faisait mon père ? Il faisait vite un nouveau marché pour une nouvelle campagne avec le tambour-

major Vulliamy. Je fis donc trois petites campagnes en Valais, puis, en revenant, je trouvais un nouveau-né à la maison. Et, toujours comme cela, du militaire à la bonne d'enfants, jusqu'au moment où je suis sorti du catéchisme.

J.-P. MAILLARD.

Pour célébrer le 1^{er} août

LA DISCUSSION CONTINUE

Rolle, 30 août 1917.

Cher ami *Conteur*,

TOUT est dans le mot « célébrer » le 1^{er} août. C'est justement parce que nous le « célébrons » que nous gâchons cet anniversaire qu'il suffirait d'exalter dans nos cœurs.

Pour faire cette soirée unique en son genre, sonnons les cloches, allumons des feux sur les montagnes, et pour ceux qui veulent un signe extérieur et religieux, ayons dans nos églises, ce soir-là, à 9 h., un culte d'une demi-heure.

Bien cordial salut, et souvenir affectueux.

A. VITTEL.

LÉ DZENELHIE

CEIN que l'è portant que cliau petite bite qu'on lau dit dâi dzenelhie. M'einlevâi se on porrâi s'ein passâ. Dza du tote petite sant que po no z'aïdh. Quand sant pudzin et pudzene, lè cousinâre sant bin conteinte de pouâi lè betâ dein lau mermite. Cein fâ on bon fricot, bin meillâo que dau lard rance. Mimaient lè boun'osî et lè crebliette que s'ein dêpetoliant. Et quand sant vegnîate po groche, ie fant dâi z'âo. Et que sant bon cliau z'âo. On lè pâo medzi ein matafan, dein lo quegnu, dein lè z'omelette, dein la soupa po lè fenne que l'ant mau ào veintro, avoué de la crâna, ào bin oncora toï crû ein faseint on petit perte à tsacon dâi dou bet. Et ào meriau assebin, avoué dau bon bâro frais, cein vo farâi reveni on moo et fêre d'or larro onna brava dzein. Ah ! lè crâne bite que lè dzenelhie.

Lâi a rein que onn'affére, l'è que lè z'âo sant tchè ào dzo de vouâ et que s'e faut teni de l'erdzeint dein sa catzemaille se on vâo ein atsetâ. Et pu lè dzenelhie, du que la via l'è dinse tsfra assebin, s'e sant messe à fêre po lè z'âo quemet lè bolondzi po lè navette : lè fant asse petit que dâi z'alogne et on dit oncora que lo Conset férerat lè va d'obedzi à fêre dâi z'âo que n'arant pe min de dzauno, rein que dau bllian. Lè cein que sarâi einnoyâu, principalameint po lè pâ (coq) que fant dzâ dâi z'âo que n'ant min de couquelhie et rein que dau dzauno. Se cliau bite s'e revolant pas, tant mî po noutron gouvernement.

Et tot parâi su quasu su que l'âi vâo avâi de cliau z'affére qu'on lau dit accaparement. L'è quand dâi dzein l'atsitâ trau de marchandi. Adan, lè z'autre sant dobedzi de lau z'ein passâ. Faut fêre nixe et s'on ein vâo lè faut payî bin pe tchè. Mâ lè dzein que l'ant dâi dzenelhie sant

¹ Le tambour-major dont il est question ici, Jean-Pierre Maillard, fils d'un pauvre tourneur de Vevey, servit d'abord dans les milices suisses, de 1799 à 1807, puis il s'engagea dans les troupes suisses au service de France, fit les campagnes d'Espagne et de Russie, rentra au pays en 1827 avec le grade de sous-lieutenant, fonctionna à Vevey comme capitaine de musique, puis comme adjudant-major des milices vaudoises. Mort à Vevey en 1850, à l'âge de 66 ans. J.-P. Maillard a écrit, vers 1845, des *Mémoires* qui ont paru en 1913 dans la belle collection des *Soldats suisses au service étranger*, publiée par la librairie A. Jullien, à Genève.